



Déclaration de performance

Lambris et bardages bois / SHI / 06-01012016

1. Code d'identification clair du type de produit: **Lambris et bardages bois - Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage fabriqué selon la norme EN 14519 ou EN 15146.**
Dans les exécutions: se référer au chapitre 4 "Raboterie" du catalogue des produits (version 01/12).
2. But d'utilisation: **Finitions intérieures ou extérieures de murs ou de plafonds.**
3. Fabricant: **Schilliger Holz-Industrie AG
Haltikon 33
6403 Küssnacht am Rigi
Suisse**
4. Mandataire: **Non applicable**
5. Système pour évaluer et vérifier la régularité de la performance: **Système 4**
- 6.a) Norme harmonisée: **EN 14915:2013**
 Organisme notifié: **Aucun**
7. Performances déclarées:

Propriétés essentielles	Performance
Classe d'aspect	Classes d'aspect A, N1, N2 et I conformément au chapitre 3.1 du document "Bois et panneaux à base de bois – Critères de qualité dans la construction et l'aménagement intérieur", Edition 2010. L'attribution de la classe d'aspect des produits livrés figure dans leurs documents d'accompagnement. Les dimensions respectives des produits figurent dans leurs documents d'accompagnement.
Comportement au feu	
Classe de réaction au feu	D-s2, d0 selon EN 14915:2013, tableau 1
Perméabilité à la vapeur d'eau	NPD
Absorption acoustique	NPD
Résistance thermique	NPD
Résistance de la fixation	NPD
Résistance permanente à l'attaque biologique sans traitement de protection	
Classe de résistance permanente naturelle du bois à l'attaque fongique, selon EN 350-2	5



Durabilité face aux attaques biologiques après traitement de protection	
Classe d'emploi EN 335	NPD
Traitement du bois EN 599-2	NPD
Classe de pénétration EN 351-1	NPD
Absorption du produit de préservation EN 351-1	NPD
Émission de formaldéhyde	
Classe d'émission de formaldéhyde	E1
Dégagement d'autres substances dangereuses	
Dégagement d'autres substances dangereuses	Pas de substances dangereuses à déclarer.
Teneur en PCP	---

La performance du produit ci-dessus correspond aux performances déclarées. Le fabricant susmentionné est seul responsable de l'élaboration de la déclaration de performance en conformité avec le règlement (UE) n° 305/2011.

Signé pour le fabricant et au nom du fabricant par:

Ernest Schilliger, membre de direction

Küssnacht am Rigi, 01.01.2016